

N°2018-CA-01

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
12
- Pouvoirs :
4
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS BUDGETAIRES

Le 14 février 2018, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 31 janvier 2018, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 12 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Florence DURANDE.

MM. Bastien CORITON, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

Mme Nacera VIEUBLE.

MM. Eric BLOND, Christian DUVAL.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel hors classe Jean-Yves LAGALLE, Directeur départemental, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Luc TACONNET, le Caporal-chef Mathieu GIBASSIER, Pascal GRESSER, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Monsieur Philippe LEROY à Monsieur André GAUTIER

Monsieur Guillaume COUTEY à Monsieur Bastien CORITON

Madame Florence THIBAUDEAU RAINOT à Madame Sophie ALLAIS

Monsieur Luc LEMONNIER à Monsieur Sébastien TASSERIE

Étaient absents excusés :

Mmes Blandine LEFEBVRE - représentée, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Guillaume COUTEY, Luc LEMONNIER, Didier REGNIER – représenté, Jean-Pierre THEVENOT, le Commandant Samuel PERDRIX - représenté, le Commandant Hervé TESNIERE, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

I - Création et suppression de postes

- **Création temporaire** : néant
- **Création permanente** : néant
- **Suppression** :

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires et des efforts budgétaires à réaliser sur le chapitre 012, chaque poste vacant a fait l'objet d'une analyse quant à son maintien ou à sa suppression. Ainsi, certains postes vacants depuis 2017 peuvent être supprimés :

- 1 poste de rédacteur vacant depuis le 1^{er} septembre 2017 ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe vacant depuis le 1^{er} septembre 2017;
- 1 poste d'ingénieur vacant depuis le 05 avril 2017 ;
- 1 poste d'attaché principal vacant depuis le 1^{er} septembre 2017 ;
- 1 poste d'attaché vacant depuis le 1^{er} septembre 2017;
- 1 poste d'attaché vacant depuis le 10 octobre 2017 ;
- 1 poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe vacant depuis le 1^{er} novembre 2017 ;

La même analyse a été faite pour les départs de 2018 (retraite, fin de détachement, fin de contrat) en intégrant aussi la réorganisation de certains services. Ainsi, il est proposé de supprimer :

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe en prévision du départ en retraite d'un agent ;
- 1 poste de rédacteur principal 2^{ème} classe en prévision du départ d'un agent à la fin de son stage ;
- 1 poste de lieutenant-colonel en prévision du départ en retraite d'un agent ;
- 1 poste de commandant en prévision du départ en retraite d'un agent.

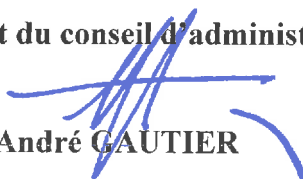
Ces modifications sont inscrites dans le tableau, ci-joint.

En séance du 31 janvier 2018, les membres du comité technique ont rendu un avis favorable à l'unanimité pour le collège des représentants de l'administration et un avis défavorable à la majorité pour le collège des représentants du personnel,

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,


André GAUTIER

EFFECTIFS		POSTES BUDGETAIRES				PREVISIONNEL POSTES POURVUS au 15/02/2018			ECART POURVUS / BUDGETAIRES
		BCA du 31/01/2018	Création de poste	Suppression de poste	CA du 15/02/2018	Titulaires	Contractuels	Effectif total	
Directeur départemental	Colonel hors classe	1			1	0	1	0	
Directeur départemental adjoint	Colonel hors classe	1			1	0	1	0	
EMPLOIS-FONCTIONNELS		2	0	0	2	2	0	2	0
A1	Contrôleur général	0			0	0	0	0	
	Colonel hors classe	0			0	0	0	0	
	Colonel	0			0	0	0	0	
	Lieutenant Colonel	11			11	11	0	11	0
A2	Commandant	23			23	23	0	23	0
	Capitaine	32			32	29	0	29	-3
B1	Lieutenant hors classe	5			5	5	0	5	0
B2	Lieutenant 1ère classe	39			39	35	0	35	-4
B3	Lieutenant 2ème classe	27			27	22	0	22	-5
C1	Adjoints	212			212	211	0	211	-1
	Sergents	156			156	154	0	154	-2
C2	Caporal-chef	75			75	74	0	74	-1
	Caporal	292			292	291	0	291	-1
C3	Sapeur	24			24	24	0	24	0
FILIERE SPP hors SSSM		896	0	0	896	879	0	879	-17
A1	Médecin de classe exceptionnelle	1			1	1	0	1	0
	Médecin hors classe	2			2	1	1	2	0
	Médecin de classe normale	0			0	0	0	0	0
	Pharmacien hors classe	1			1	1	0	1	0
	Pharmacien de classe normale	1			1	1	0	1	0
A	Cadre de santé de 1ère classe	1			1	1	0	1	0
A	Cadre de santé de 2ème classe	0			0	0	0	0	0
A	Infirmier hors classe	1			1	1	0	1	0
A	Infirmier de classe supérieure	3			3	3	0	3	0
A	Infirmier de classe normale	0			0	0	0	0	0
FILIERE SSSM		10	0	0	10	9	1	10	0
A1	Directeurs Territoriaux	1			1	0	1	1	0
A2	Attachés Territoriaux	15		3	12	9	3	12	0
B	Rédacteurs Territoriaux	38		1	37	20	8	37	0
C	Adjoints Administratifs	98		2	96	93	1	94	-2
FILIERE ADMINISTRATIVE		152	0	6	146	131	13	144	-2
B	Assistant socio-éducatif principal	1			1	1	0	1	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE		1	0	0	1	1	0	1	0
A	Ingénieurs territoriaux	10		1	9	6	3	9	0
B	Techniciens territoriaux	27			27	21	6	27	0
C1	Agents de Maîtrise	27			27	24	3	27	0
C2	Adjoints Techniques*	42			42	38	2	40	-2
FILIERE TECHNIQUE		106	0	1	105	89	14	103	-2
TOTAUX		1167	0	7	1160	1111	28	1139	-21
	Caporal	8			8	0	0	0	-8
	Capitaine	1			1	0	0	0	-1
		9	0	0	9	0	0	0	-9

Effectifs non pourvus (à la date)	nombre
contractuels	3
Engagés de service civique	0
Apprenti	2
Emplois d'avenir	2
Agent mis à disposition du SDIS par une société d'intérim	0
Agent d'une collectivité mis à disposition du SDIS	1
Agent mis à disposition TOTAL/CNPE	4

* effectif non permanent (remplacement maladie, surcroit d'activité, maternité...)